

# ENTRE PERSECUTION ET COEXISTENCE TACITE : LES PROTESTANTS A MARSEILLE AU XVI<sup>e</sup> SIECLE

Des protestants dans une ville-bastion de la foi catholique comme Marseille où depuis les chapitres de paix de 1257 « nul hérétique ny mal sentenu de la foy ne pourroit oncques habiter dans icelle [ville] »<sup>1</sup> ? Cela paraît comme un sujet presque paradoxal. Mais Marseille aussi est « infectée »<sup>2</sup> par les idées nouvelles de la Réforme protestante, même si ce n'est qu'assez marginalement. Les quelques indices d'une présence d'idées hétérodoxes à Marseille avant 1559 proviennent presque tous des archives de la répression. Entre 1539 et 1545, quatorze Marseillais sont poursuivis par l'official de l'évêque et par le Parlement d'Aix pour appartenance à la « secte luthérienne et vauldoyse » comme le notaire Bertrand Bègue ou pour « lèse-majesté divine, erreurs et blasphèmes hérétiques » comme le marchand Etienne Boniface. On note, en 1540, l'information contre « certains particuliers de la ville de Marseille sur certaine assemblée et congrégation faicte du dit quartier de Saint Jehan » et, en 1543, un prédicateur est chassé de la ville<sup>3</sup>. Dans

---

1. Archives de la Ville de Marseille (désormais ACM), AA 117, cahier de doléances pour les États de 1576, art. 1.

2. Terme emprunté à S. ADORNI-BRACCESI, « *Una città infetta* ». *La Repubblica di Lucca nella crisi religiosa del Cinquecento*, Florence, 1994.

3. Archives départementales des Bouches-du-Rhône (désormais AD BdR), dépôt annexe d'Aix-en-Provence, B 5443, non folioté (13 août 1540, 8 mars 1541); d'autres cas : B 444, 446, 4496, 5451, 5453, 5455, 5458. AD BdR, B 39, fol. 42v-45; B 229, fol. 277-340. Cf. pour l'ensemble de ce qui suit W. KAISER, *Marseille au temps des troubles. Morphologie sociale et luttes de factions, 1559-1596*, Paris, 1992, chap. 5-9.

les années 1550, on note quelques actions iconoclastes, signes d'une audace croissante<sup>4</sup>. Un premier exode est reflété, certes partiellement, par le « Livre des habitants » de Genève où douze Marseillais sont reçus entre 1552 et 1559<sup>5</sup>.

Les sources ne donnent pas d'informations précises sur l'horizon religieux de ces gens « suspects » poursuivis pour « hérésie »<sup>6</sup>. La vente des biens d'Etienne Boniface en 1545 nous procure un inventaire qui n'a rien d'extraordinaire : des tableaux aux sujets religieux courants (Saint-François, les rois-mages, plusieurs Notre-Dame), une représentation d'« Hercules et le lion »<sup>7</sup>. Si ces « suspects » se distinguent, c'est peut-être par un intérêt culturel marqué. Parmi les acheteurs des livres venant du butin de corsaires dieppois en 1554, on trouve des (futurs ?) protestants comme l'écuyer Charles d'Aultis et le docteur ès droits Pierre George d'Olières. Mais quels livres achètent-ils ? Des œuvres d'Aristote et d'Hérodote, une « histoire ecclésiastique », la règle des Frères mineurs et... les « cérémonies du pape »<sup>8</sup>.

1. De ces débuts dans la pénombre émerge à la fin des années 1550 une communauté réformée organisée. On sait qu'il y avait à Aix dès 1557 un ministre réformé<sup>9</sup>. A Marseille, l'existence d'une « église dressée » est attestée en 1559 par la lettre du consistoire marseillais remerciant les pasteurs de Genève de leur avoir envoyé un pasteur. Parmi les signataires, on trouve Jacques de Vega, fils de l'ancien second consul et lieutenant du Sénéchal Jean de Vega<sup>10</sup>. En février 1560, l'église de Marseille réclame l'envoi d'un nouveau

4. AD BdR, 362 E 12, fol. 451-456 (28 mai 1553).

5. *Le Livre des habitants de Genève*, éd. P.F. GEISENDORF, Genève 1957-1963, 2 tomes, t. 2.

6. Des livres « suspects » circulaient en Provence : en 1545, on saisit à Toulon 30 écrits « luthériens », parmi eux des œuvres d'Etienne Dolet et un ouvrage d'Otto Brunfels. Sur ce dernier cf. C. GINZBURG, *Il nicodemismo. Simulazione e dissimulazione religiosa nell'Europa del'500*, Turin, 1970, et la discussion critique d'A. BIONDI, « La giustificazione della simulazione nel Cinquecento », dans *Eresia e Riforma nell'Italia del Cinquecento. Miscellanea I*, Chicago, 1974, p. 7-68.

7. AD BdR, B 39, fol. 42v-45.

8. AD BdR, B 242, fol. 218-229 (10-13 juin 1554).

9. A. PEYRIAT, « Les premiers temps de la Réformation à Aix », dans *Études évangéliques*, 1, 1958, p. 3-5. *Registres de la compagnie des Pasteurs de Genève*, publ. par R.-M. KINGDON et J.-F. BERGIER, Genève, 1962-1980, 6 t, t. 3., p. 79 (Claude Boissier, « partist le 22 de septembre » 1557).] S. DROULIER, « Sensibilités religieuses à Aix-en-Provence (1566-1567) d'après les actes notariés », mémoire de maîtrise, Aix-en-Provence, 1994. J.-P. GUEROULT, « Sensibilités réformées à Aix-en-Provence d'après les registres notariés (1559-1589) », mémoire de maîtrise, Aix-en-Provence, 1997.

10. Les autres signataires : l'écuyer comtadin Pierre Bus, le marchand Pierre Beau, l'horloger Antoine Hoasse et une personne non identifiée, M. Capyon. La lettre a été publiée par H. AUBERT, « Les débuts de l'église de Marseille au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français* (désormais BSHPF), 66, 1917, p. 137-141.

ministre, informant les Genevois de l'« importance », du « zèle et l'accroissement de cette église »<sup>11</sup>.

L'essor et l'audace de l'église réformée marseillaise convergent avec la présence dans le consulat ou dans des offices municipaux de protestants ou de parents de protestants : Lazarin Doria était premier consul en 1558-1559, Jacques de Vega juge des marchands en 1559-1560, Claude Meisonet trésorier de la ville. Le successeur de Lazarin Doria dans l'office de premier consul est Vivaud Boniface, père du protestant Jean Boniface, futur trésorier général des finances. Or, les délibérations du conseil de la ville – on ne dispose, il est vrai, que de copies postérieures – et les mémorialistes contemporains restent muets sur cette présence de protestants. Le consistoire marseillais aussi se montre très prudent dans sa correspondance avec les pasteurs de Genève : dans sa première lettre connue, il dissimule le nom du pasteur, Nicolas Folion dit de la Vallée, dans l'anagramme « Noliof »<sup>12</sup>.

Non sans raison : l'essor des environ soixante « églises dressées » en Provence en 1560 (dont celle de Marseille qui aurait compté de 700 à 800 membres) n'est que d'une très courte durée. La guerre civile y avait été précocement déclenchée en 1559 et Aix et Marseille étaient dès 1560 les théâtres de la contre-offensive catholique. Elle fut menée par les catholiques zélés, les ordres mendiants et surtout par les confréries et compagnies de pénitents, contre lesquelles l'interdiction par le roi obtenue par les réformés de Marseille n'avait aucun effet<sup>13</sup>.

De 1560 à 1564, « au plus fort des troubles », les protestants marseillais deviennent les victimes de violences sanglantes. Leur nombre est limité en comparaison avec d'autres villes et régions et, sans doute, moins élevé qu'à Aix, mais il dépasse probablement la dizaine qui apparaît dans l'*Histoire des martyrs*<sup>14</sup>. La lettre d'octobre 1561, dans laquelle Jacques de Vega demande de pouvoir faire venir un pasteur de Lourmarin, témoigne d'une situation désespérée. En fait, en 1561, l'« église, à peu près dissipée par la rudesse de la vie du peuple maritime de notre ville », n'a plus de pasteur : « il est vrai que nous dussions avoir gardé le commis que votre gré nous aviez envoyé par ci-devant ; mais tous ceux qui connaissent le naturel de ce peuple furieux nous

11. E. ARNAUD, *Notice sur les protestants de Marseille de la Réforme à la Révolution*, Nyon, 1888.

12. Il est élu en juillet 1559 par les pasteurs de Genève pour aller prêcher à Toulouse, *Registres*, t. 2, p. 88.

13. Antoine et Louis-Antoine de RUFFI, *Histoire de la ville de Marseille*, 2<sup>nd</sup> éd. revue, Marseille, 1696, 2 t., t. 2, p. 89. Les lettres patentes (12 janvier 1562) supprimant les compagnies, ACM, GG 79, restent sans effet, bien au contraire, KAISER, *Marseille*, p. 177-192, 216-220.

14. ACM, BB 45, fol. 48v ; J. WOOD, « The Impact of the Wars of Religion : A View of France in 1581 », dans *Sixteenth Century Journal*, 15, 1984, p. 131-168 ; J. CRISPIN, *Histoire des Martyrs persecutez et mis à mort pour la vérité de l'Évangile... 1564*. On a utilisé l'édition de 1597.

pardonneront. » En fait, aucun ministre n'a pu se tenir longtemps dans la cité phocéenne<sup>15</sup>.

Les récits contemporains décrivent les violences religieuses comme une « tempête », l'œuvre d'une fureur populaire insensée créant un désordre où « il étoit nécessaire de parler bien sobrement et correctement parlant les ungz avec les autres, car il n'y avoit point de Justice et le peuple avoit toute licence en main »<sup>16</sup>. Qui étaient les cibles privilégiées de ces violences ? D'abord les inconnus et étrangers logeant dans les auberges de la ville, parmi lesquels il y aurait beaucoup de « gens suspects d'hérésie »<sup>17</sup>. Puis surtout « ceulx qui estoient estimez riches, leur bourse les faisoit tous soupçonner de la religion et avoyent ainssy à faire de se garantir »<sup>18</sup>. Les premières violences visaient effectivement en partie les chefs de la petite communauté protestante, issus en majorité des couches aisées de la population. Parmi les premières victimes, on retrouve le juriste Pierre d'Olières déjà évoqué et l'horloger Antoine Hoasse, membre du consistoire. Le plus lourd tribut est payé par la famille Vega : en 1562, Jacques de Vega perd son fils (et est lui-même blessé au bras droit) ; son neveu, l'écuyer Fouquet de Vega, perdra également son fils Elie tué « involontairement » en 1575.<sup>19</sup>

A Aix et à Marseille, les meurtres ont eu lieu avec la connivence, voire la participation directe de consuls de la ville. *L'Histoire des martyrs* accuse le second consul de Marseille, Pierre Blanc, et le premier consul d'Aix, Durand de Pontevès, sieur de Flassans, d'être personnellement impliqués dans le meurtre de Jean de Vega, fils de Jacques. Le gouverneur de la Provence fait arrêter Pierre Blanc en 1562, à son retour d'une députation à la cour<sup>20</sup>. En première ligne, on trouve à Marseille des « hommes de

15. ARNAUD, *Notice*, p. 11. Le médecin et ministre réformé, Matthieu Virelle, issu d'une famille du Beauvaisis installée à Marseille, n'a apparemment pas exercé dans la ville phocéenne. Aumônier de Louis de Condé en 1561 et pasteur de Paris, il fut présent au colloque de Poissy. Après la Saint-Barthélemy, il se réfugie à Strasbourg, puis avec Henri de Condé, dont il devient l'aumônier, à Bâle. A partir de fin 1576, il y sera le premier pasteur de l'église française. Cf. *Registres*, t. 3, p. 141 n. 5, t. 4, p. 213 n. 54. W. KAISER, « Les étranges fantaisies des Welsch ». La communauté réformée de langue française à Bâle entre ressentiments xénophobes et solidarité religieuse (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) », dans G. AUDISIO (dir.), *Religion et Identité*, Aix-en-Provence, 1998, p. 77-87. Le dernier ministre dont on connaît le nom, Pierre Franc, se retire en 1572 à Genève.

16. C. DOLAN, « Des images en action : cité, pouvoir municipal et crises pendant les guerres de religion à Aix-en-Provence », dans *Les productions symboliques du pouvoir, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Québec, 1990, p. 65-86. Robert RUFFI, « Mémoires », Musée Arbaud, Aix-en-Provence, MQ 112, fol.145r-v ; RUFFI, *Histoire*, t. 1, p. 338.

17. ACM, BB 40, fol. 122v (9 novembre 1561).

18. RUFFI, « Mémoires », fol. 145r.

19. Jacques de Vega ne peut signer son testament parce qu'il a été blessé au bras droit d'un coup d'épée, AD BdR, 362 E 9, fol. 143-148v (22 février 1562). Homicide d'Elie de Vega, âgé de 10 ans, en 1575, par Claude Chandy, marinier, AD BdR, 360 E 11, fol. 1088.

20. CRESPIN, *Martyrs*, p. 612. ACM, BB 40, fol. 181.

main »<sup>21</sup> menés par le troisième consul en 1561-1562, le teinturier Nicolas Fouquier : il part avec le capitaine du quartier de Cavaillon et une troupe de 140 hommes, « tous mariniers, maîtres d'aiches, callefatz et soldatz de ladite ville »<sup>22</sup>, à l'Étang de Berre pour y piller des maisons et s'emparer des biens qui avaient été cachés « audit Chateauneuf de ceulx de la nouvelle religion »<sup>23</sup>.

Au cœur de ces violences fomentées en partie par les magistrats eux-mêmes se trouvait la lutte contre les édits royaux qui accordaient la liberté du culte hors des villes fortifiées (édit de Saint-Germain, 17 janvier 1562) ou dans un nombre restreint de localités (édit d'Amboise, 7 mars 1563). Lutter contre les prêches publics, les éloigner le plus possible de la ville, était au centre des préoccupations des magistrats catholiques pour marginaliser les protestants<sup>24</sup>. Le Parlement de Provence est contraint d'enregistrer l'édit de Saint-Germain sous la pression d'une garnison de quatre mille hommes envoyés par le gouverneur à Aix; son refus d'enregistrer l'édit d'Amboise provoque sa suspension temporaire.<sup>25</sup> A Marseille, on ne publie ni observe les édits, comme se plaint le comte de Tende auprès de la Reine-mère : « N'y aiant eedict quelconque que y ait esté publyé, ne moingz y soit observé, je ne sçay pas... si le voulloir de vozdictes majestez est tel, mais voiant le peu de compte qu'on en fait en ladicte ville et partout ailleurs en cedict pais, j'en suis constrainct de dire, qu'il m'est mandé de faire une chose et à d'autres une autre, semblant qu'il y ait deux en charge, qu'est la cause que les affaires n'en peuvent bien aller. »<sup>26</sup>

Les consuls de Marseille de 1562-1563 tirent profit de l'ambiguïté et des incertitudes de la politique royale. Leurs députations à la cour se font d'abord accorder, malgré les dispositions royales dans le sens contraire, le

21. Par exemple Charles Socin et Jean Negre, AD BdR, Aix, B 3653, fol. 28v (26 août 1564); CRESPIN, *Martyrs*, p. 612.

22. ACM, FF 27 (lettre d'abolition, 6 août 1571); cf. aussi FF 156.

23. ACM, BB 45, fol. 48v. On comprend le désespoir dans la description donnée par le gouverneur de la Provence, le comte de Tende, en décembre 1563 : « Depuis le commencement des troubles en ça, ladicte ville a esté et est plus desreiglée et desbordée qui soit en tout cedict pais. Et si les habitans d'icelle, qui sont fort superbes et arrogans, ne sont tenus bas et en craincte, il n'y aura aucune obéissance... je vous supplie très humblement, Sire, voulloir croire qu'il n'y a ville en tout cedict pais, où se facent plus d'insolences et murtres, ne où y ait moins de justice, que là », *Documenty po istorii grazhdanskikh voju vo Frantsii, 1561-1563*, éd. A.D. LJUBLINSKAYA, Moscou etc., 1962, No 125 (6 décembre 1563).

24. P. ROBERTS, « The Most Crucial Battle of the Wars of Religion? The Conflict over Sites for Reformed Worship in Sixteenth-Century France », dans *Archiv für Reformationsgeschichte* (désormais ARG), 89, 1998, p. 247-267.

25. C. et P. de CORMIS, « Mémoires », dans : P. LOUVET, *Additions et illustrations sur les deux tomes de l'histoire de Provence*, Aix-en-Provence, 1680, 2 t., t. 1, pp. 512-543.

26. *Documenty*, No. 122 (25 novembre 1563).

droit de porter les armes, « considérant de combien ilz pourroyent trouver cela estrange pour estre tous gens aguerez et en une telle et si importante ville de frontière ».<sup>27</sup> Mais ce que les dirigeants catholiques à Marseille voulaient éviter à tout prix, c'était la « permission... de prescher publiquement ladite nouvelle religion » dans la ville ou dans son terroir. Les députations réussirent, toujours avec l'argument fréquemment utilisé de la position exposée de la ville, à faire exempter Marseille de l'application de l'édit de janvier 1562 ainsi que de l'édit d'Amboise<sup>28</sup>.

Mais cela n'aboutira pas à la séparation pure et simple entre les catholiques et les protestants et la purification de la cité, comme le prévoient les procureurs des États de Provence en 1563 : « Pource que la diversité de leur loy et coustumes et la vostre et nostre ne permett que demeurions ensemble, jouinct que s'ilz venoyent, au lieu d'une paix se suciteroient mille vengences, ausquelles seroit impossible pouvoir remédier. »<sup>29</sup> Ils proposent que l'État achète les biens des protestants enfuis plutôt que les rendre aux anciens propriétaires. Mais le pouvoir royal insiste au contraire pour que, la paix rétablie, les réfugiés puissent rentrer en Provence et dans leur ville et « y soyent maintenuz et conservez en la pleine Jouyssance de leurs maisons, héritaiges... avec toute liberté de conscience »<sup>30</sup>.

Ainsi le problème de la présence physique des « hérétiques » dans l'espace urbain reste posé. Les expulser s'avère comme une solution seulement temporaire puisqu'il faut préserver leurs biens confisqués et protéger les maisons d'un pillage afin de les rendre aux réfugiés rentrés. Déjà en décembre 1562, les consuls doivent s'occuper des huguenots « car la plus grande partie desdits déchassés sont retournés achetés dans ladite ville ».<sup>31</sup> On prend des mesures pour empêcher le pillage des maisons et on tente de mettre les réformés dans un lieu sûr, c'est-à-dire en prison. Or, lorsque le lieutenant du Sénéchal, Balthasar Garret dit Catin, veut amener le marchand néophyte Paul de Cipières à la tour Saint-Jean, « une troupe de gens armés » les guettait – le jour de Noël 1562 – devant l'église Saint-Jean et tua le protestant sous les yeux de l'officier du roi.<sup>32</sup> Deux ans, une guerre et un édit (celui d'Amboise) passés, la tentative d'affirmer publiquement à Marseille les droits d'un huguenot garantis par l'édit finit toujours dans le sang : « A Marseille dimenche dernier, qui fut le XXIe [novembre 1564], il y eust une grande sédition, estant advenu que

27. ACM, GG 134.

28. ACM, BB 40 fol. 173v (21 décembre 1561) ; AA 5, fol. 258-259 ; la position frontalière sert d'argument aussi à Chalon, Beaune ou Bordeaux, ROBERTS, « Battle », p. 255. AD BdR, B 3653, fol. 36r-v, 38 r-v.

29. *Documenty*, No 87 (18 avril 1563).

30. ACM, GG 134.

31. ACM, BB 41, fol. 26.

32. ACM, BB 41, fol. 28 ; AD BdR, III B 308 (21 janvier 1563) ; RUFFI, *Histoire*, t. 1, p. 340-341.

deux freres qui estoient parens d'ung de la religion préthendue refformée, qui puis nagueès s'estoit retiré en ladicte ville où il demeroit caché sans oser se monstrier, dirent publicquement que puy qu'eil plaisoit a voz majedstez par ses eedictz, que ceulx de ladicte religion peussent demeurer et vivre en seuretté et liberté de conscience èz villes et lieux de cedict pais, qu'ilz feroient que leurdict parent se promèneroit par ladicte ville et qu'ilz luy feroient compaignie pour garder qu'il ne luy fut fait oultraige ne desplaisir. Ce qu'estant venu à la notice des consulz dudict Marseille, qui entretiennent et favorisent les seeditieux plustost que tenir main à faire vivre ung chacun en paix et repoz, ilz firent incontinant, comme l'on m'a adverty, mettre en armes les cappitaines du guect des quatre quartiers d'icelle ville, qui coururent sus ausdicts deux frères et à ceulx qu'estoient en leur compaignie, dont iceulx deux frères et ung der leurdicte compaignie furent massacrez »<sup>33</sup>.

Les « lettres royaux » servant de « sauf-conduit » que Lazarin Doria, Jean Boniface, Louis Dupuy dit Servian et Fouquet de Vega, « soy disant de la nouvelle religion », s'étaient procurés en avril 1564, n'avaient donc qu'une valeur limitée face aux violences de la rue<sup>34</sup>. Il fallait trouver d'autres modalités pour les protestants afin de pouvoir « hiverner » et se maintenir dans la cité phocéenne.

2. La première guerre civile avait mené dans une impasse qui faisait naître des solutions de compromis entre les deux confessions. Entre 1563 et 1567, on trouve en France au niveau local plusieurs tentatives de conclure des « pactes d'amitié », voire d'accepter provisoirement des formes de représentation politique des deux confessions au pouvoir municipal, bien évidemment surtout dans des villes et bourgs où les protestants avaient une position beaucoup plus forte. Ce sont souvent des solutions éphémères comme à Lyon où les catholiques marginalisent rapidement leurs ennemis confessionnels dans les institutions municipales, mais là où le rapport des forces est plus favorable aux protestants comme dans le Sud-ouest, un partage du pouvoir existe jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>35</sup>. On dispose pour des villes et bourgs de la vallée du Rhône de quelques traces écrites de ces « pactes d'amitiés », dans d'autres cas, concernant la Provence intérieure, seulement un partage de fait du pouvoir politique<sup>36</sup>.

33. *Documenty*, No.122.

34. ACM, GG 134 (29 avril 1564).

35. G. HANLON, *Confession and Community in Seventeenth-Century France. Catholic and Protestant Coexistence in Aquitaine*, Philadelphia, 1993.

36. O. CHRISTIN, *La paix de religion. L'autonomisation de la raison politique au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1997. En Provence par exemple à Auriol et Signes, W. KAISER, « La gestation d'un crime. Le contexte religieux et social du meurtre de Frédéric de Ragueneau, évêque de Marseille (26 septembre 1603) », dans B. COUSIN et al. (éd.), *Mélanges Michel Vovelle*. Volume aixois : *Sociétés, mentalités, cultures. France (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Aix-en-Provence, 1997, p. 287-296.

La représentation politique de protestants déclarés était impensable dans des villes comme Aix ou Marseille. Après la « paix de Monsieur » en 1576, on trouve seulement à Aix une « sommation » où les protestants aixois réclament la parité au conseil qui procède à l'élection des consuls<sup>37</sup>. Rien de tel à Marseille. Après la présence tacite de crypto-protestants au consulat et dans les offices municipaux et après la mobilisation violente contre l'existence publique d'une communauté réformée dans la ville, il s'installe un silence étonnant dans les sources. On est très loin de la situation d'autres régions et villes, où des registres de baptêmes, voire des histoires de l'église réformée permettent de suivre les vicissitudes des églises réformées<sup>38</sup>.

Mais à Marseille, la nécessité de garantir le repos public et la sécurité des affaires dans une ville portuaire incite à trouver une solution pragmatique. Ce sera un compromis non-écrit placé sous le signe du secret partagé – une réponse concrète à une situation de *double bind* dans laquelle se trouvent les catholiques et les protestants. Les catholiques des groupes dirigeants de la ville étaient pris en tenaille entre des obligations contradictoires, entre convictions religieuses et solidarités familiales, entre défense de la foi et garantie du repos public et du bon déroulement des affaires : ils devaient prononcer par exemple l'expulsion des mêmes protestants étrangers avec lesquels ils faisaient des bonnes affaires et qu'ils voulaient garder dans la ville. Les réformés marseillais étaient sortis de l'ombre d'une semi-clandestinité qui les exposait d'une part aux polémiques contre les tièdes et les nicodémistes de la part de Calvin et d'autre part aux « soupçons » des catholiques qu'ils conspiraient secrètement pour s'emparer du pouvoir urbain<sup>39</sup>. Ils avaient par la suite osé une existence publique sur la base des garanties légales par le pouvoir royal qui s'était soldé par un échec terrible.

Cette double impasse amène les co-habitants et co-citoyens ennemis à trouver une solution tacite. Pour des villes farouchement catholiques comme Paris ou Marseille, il faut surtout expliquer comment, les violences passées, catholiques et protestants ont pu pendant des années vivre « ensemble » ou plutôt côte à côte – il faut expliquer non pas le meurtre, mais l'absence de meurtres. En fait, le terme d'*underground church* ne concerne que certains

37. AD BdR, Aix, 303 E 128 fol. 587-590v (29 septembre 1576).

38. P. BENEDICT, « Les vicissitudes des églises réformées de France jusqu'en 1598 », dans *BSHPF*, 144, 1998, p. 53-73.

39. Cf. S. ADORNI-BRACCESI, « Religious Refugees from Lucca in the Sixteenth Century : Political Strategies and Religious Proselytism », dans *ARG*, 1998, p. 338-379. La polémique de Calvin se trouve dans : *Excuse de Jean Calvin à Messieurs les Nicodémistes sur la complainte qu'ils font de sa trop grand'rigueur* (1544), *Opera omnia*, vol. 6, et dans : J. CALVIN, *Traité des reliques*, éd. A. AUTIN, Paris, 1921.



aspects comme la circulation de livres; les assemblées des protestants et le culte domestique ne passaient pas inaperçus mais nourrissaient au contraire une conflictualité latente<sup>40</sup>. Les « hérétiques » n'étaient pas un groupe de conspirateurs étrangers et inconnus – l'ennemi était le voisin. Les protestants vivaient en réalité sous la surveillance étroite et méfiante des voisins et magistrats. Au fond, rien ou presque rien ne devrait avoir échappé aux voisins des actions et mouvements de Jacques de Vega. Or, ses voisins étaient Pierre Bausset (second consul en 1560-1561) et Jean Riquetti (premier consul en 1563-1564).<sup>41</sup>

Si la communauté réformée marseillaise n'était pas totalement « dissipée », c'était grâce aux complicités de groupe et aux solidarités familiales. On accusa par exemple le lieutenant du Sénéchal Balthasar Garret dit Catin de connivence avec les protestants puisqu'il était le gendre de Jean de Vega (et ainsi le beau-frère de Jacques de Vega) qui avait résigné son office en sa faveur.<sup>42</sup> Le récit stéréotypé des violences dont la cible aurait été, selon le mémorialiste Robert Ruffi, « ceux qui estoient estimez riches » que « leur bourse les faisoit tous soupçonner de la religion »<sup>43</sup>, trouve ainsi un fondement réel dans la solidarité au sein de l'élite urbaine. Lazarin Doria, qui avait demandé en 1564 un « sauf-conduit » du roi, était aussi et peut-être mieux protégé par le fait que son frère Jean, docteur ès droits, était le vicaire de l'évêque et l'assesseur de la ville en 1564; rien n'indique qu'il y ait eu rupture entre les frères, bien au contraire : Jean Doria institue en 1573 le fils de son frère Lazarin comme héritier universel pour une moitié de ses biens, pour l'autre la femme de Lazarin, Marguerite de Bus, cousine d'un autre membre du consistoire en 1559, l'écuyer comtadin Pierre Bus.<sup>44</sup>

Il semble donc que des catholiques au pouvoir, par ailleurs d'un engagement pour la foi irréprochable (ils sont membres de compagnies de pénitents), mais engagés dans le grand commerce comme Jean Riquetti ou Thomas Lenche, ont trouvé ensemble avec les protestants marseillais un *modus vivendi* qui offre à la ville, à partir de 1565, une longue période de tranquillité relative. Le calme fut brièvement interrompu en 1569 et 1572 lorsque les biens des protestants en fuite sont mis sous séquestre, mais il n'y a ni sursauts de violences sanglantes ni Saint-Barthélemy à Marseille. Cette coexistence fonctionnera jusqu'en 1585, lorsque les ligueurs marseillais renouent avec la mobilisation sanglante des années 1560.

---

40. B.B. DIEFENDORF, *Beneath the Cross. Catholics and Huguenots in Sixteenth-Century Paris*, New York-Oxford, 1991, chap. 7.

41. AD BdR, II B 787, fol. 1059 (27 janvier 1569).

42. AD BdR, B 43, fol. 34-36.

43. RUFFI, « Mémoires », fol. 145v.

44. AD BdR, 391 E 325, fol. 381-387 (26 août 1573).

Les protestants marseillais acceptent, semble-t-il, l'exclusion du consulat et du conseil de la ville. On n'a aucune trace, pour Marseille, de pétitions réclamant l'application des édits royaux assurant aux protestants l'accès à tous les offices, comme à Bordeaux et Montélimar en 1564 et à Aix en 1576<sup>45</sup>. Mais leurs chefs de la première génération, plus précisément ceux qui appartiennent à l'aristocratie urbaine, continuent à participer à la gestion de la ville, aux décisions concernant la police de la ville, les impositions, les affaires et le commerce. Un des protestants nommés dans les « lettres royaux » de 1564, l'écuyer Fouquet de Vega (neveu de Jacques), avait déjà échappé à la première vague de violences en négociant, député par la ville, en 1561 à Alger avec les « infidèles » pour obtenir la restitution de navires et marchandises marseillais capturés par des corsaires barbaresques.<sup>46</sup> Fouquet de Vega et Lazarin Doria continuent à occuper des offices mineurs dans la gestion de la cité. Plus important, les protestants sont toujours appelés dans des commissions de contrôle d'arbitrage et de réconciliation : Fouquet de Vega et Lazarin Doria en 1581, après la grande peste, pour ramener les habitants « en bonne union et passification », Lazarin Doria et Nicolas Bègue en avril 1582 afin d'estimer les biens de tous les habitants de la ville ; Lazarin Doria en mars 1585 pour « la révision des comptes de l'administration de ladite maison commune ».<sup>47</sup>

Le prix à payer pour la communauté réformée était une existence non pas clandestine mais en apparence « invisible » puisque les sources politiques locales n'évoquent jamais l'appartenance confessionnelle des membres protestants dans les commissions d'arbitrage ou le caractère mixte de ces commissions. En fait, les réformés marseillais n'apparaissent comme « église » qu'à l'extérieur des murs de la cité, dans la correspondance avec la compagnie des pasteurs de Genève ou dans les pétitions des réformés de Provence que leurs représentants signent... chez des notaires aixois. Ainsi, les « scindiczs de ceulx de la Relligion préthendue Refformée » en Provence réclament la parité religieuse des députés aux États de Blois en 1576 et proposent, entre autres, le marchand marseillais Jean Caze comme un des députés du Tiers état. Or, il n'en est jamais question dans les sources marseillaises, bien au contraire : les cahiers présentés par les Marseillais réclament la suppression générale du culte protestant, et les députés élus sont des zélés proches de la première Ligue catholique<sup>48</sup>.

45. CHRISTIN, *Paix*, p. 87-89. AD BdR, Aix, 303 E 128, fol. 587-590v (29 septembre 1576).

46. Archives de la Chambre du Commerce de Marseille, J 1861 : Mission de Fouquet de Vega en Barbarie (1561-1565).

47. ACM, BB 45, fol. 85v-86 (27 août 1581), ACM, BB 45, fol. 143 ; KAISER, *Marseille*, p. 252-254. AD BdR, 360 E 21, fol. 263r-v (7 mars 1585).

48. AD BdR, Aix, 303 E 128, fol. 719-722 (19 novembre 1576). ACM, AA 117.

De même, en 1583, lorsque les réformés provençaux demandent « l'entière exécution de l'édict de pacification, ce faisant d'avoyr l'exercice de ladite religion en tous lieux où estoyt faicte du temps et du moys de septembre mil cinq cens septante sept » et élirent leurs députés au synode de Vitré en Bretagne, les représentants marseillais Charles d'Aultis et Jacques Chieuse soutiennent par leurs signatures une demande qu'ils n'ont apparemment jamais osé faire à Marseille<sup>49</sup>. Les protestants aixois, surtout les (anciens) officiers de justice, sont les représentants quasi-naturels des églises réformées de Provence et réclament l'application des édits royaux. Au sein du protestantisme provençal, les Marseillais apparaissent donc comme un groupe particulièrement discret.

3. En l'absence de sources directes sur l'Église réformée marseillaise, on est contraint à esquisser ses contours grâce aux documents où des individus se déclarent protestants ou donnent des indices dans ce sens. Les recherches des dix dernières années, appliquant les méthodes désormais classiques d'analyse des clauses religieuses surtout dans les testaments, ont permis d'esquisser la configuration de cette communauté marseillaise<sup>50</sup>. On arrive à présent au nombre de deux cent personnes qui se déclarent ouvertement comme protestantes, donnent des indications plus ou moins timides dans ce sens ou fournissent avec leur présence répétée dans des actes d'autres protestants un indice de leur appartenance au milieu protestant.

Dans leur composition sociale, ils ne se distinguent guère des protestants d'autres villes françaises pour lesquelles on dispose de recherches récentes. Issus de toutes des couches sociales, ils sont nettement minoritaires dans l'aristocratie urbaine et peu présents dans le milieu des gens de la mer. Et si, dans l'ensemble, la moitié sont des « Marseillais » et les deux tiers originaires de la Provence, chez les protestants qui se déclarent ouvertement comme tels et chez les représentants de la communauté réformée, on trouve un quart provenant du Sud-ouest, surtout du Languedoc et de Montpellier, et une forte présence de gens fraîchement installés dans la ville phocéenne et exerçant des professions qui demandent et permettent une mobilité géographique.

L'exclusion du gouvernement de la cité, les persécutions et guerres qui forcent des protestants à un refuge temporaire, voire à l'exil définitif, les confiscations et la difficulté croissante de récupérer leurs biens et éventuellement leurs offices, exposent les réformés de la première ligne, les représen-

49. G. LAMBERT, *L'histoire des guerres de religion en Provence (1530-1598)*, Toulon, 1868-1870, 2 vol., réimpr. Nyons 1972, vol. 1, p. 367. AD BdR, Aix, 303 E 177, fol. 399 (23 avril 1583).

50. Discussion plus détaillée dans KAISER, *Marseille*, p. 194 sqq. A signaler surtout V. QUIVY, « Les premiers protestants de Marseille (1562-1583) », mémoire de maîtrise, Aix-en-Provence, 1989.

tants de la communauté, à des risques très sérieux. La plus grande visibilité des protestants à partir de l'accalmie dans la seconde moitié des années 1560 nous donne à voir une évolution dans le statut social de ces représentants. Initialement, les membres du consistoire provenaient majoritairement de l'aristocratie urbaine. Leurs successeurs dans les années 1570 se situent en grande partie à un niveau social nettement moins élevé : Louis Gairaud est un marchand-mercier du Languedoc, Jesse Pimpernel un chirurgien originaire de la Champagne, Jacques Chiusse « revendeur et ministre dedicte religion ».<sup>51</sup>

Le silence et la discrétion régnaient aussi en ce qui concerne le culte réformé. A Marseille même, tout exercice du culte étant interdit, on ne trouve que quelques dénonciations d'assemblées illicites jusque dans les années 1580 : « A esté remonstré par le Sieur acesseur qu'on a vullu dire qu'en ceste ville y a exercice de la religion préthendue refformée y tenant la presche et mesmes que ce matin est treuvé ung billet en l'esglize majeure qu'en deux endroitz de ladite ville ceulx de ladite religion preschent. »<sup>52</sup> Il s'agit probablement plutôt d'un culte domestique, des assemblées « dans des maisons de particuliers », « sans créer aucune désordre » ou provoquer « aucun soupçon de sédition »<sup>53</sup>.

Mais il y avait encore d'autres possibilités : les réformés marseillais ont sans doute pratiqué leur culte hors des murs de la ville. Comme il n'y avait parmi les protestants marseillais du XVI<sup>e</sup> siècle aucun seigneur qui pouvait leur procurer un lieu de culte à proximité, il fallait trouver d'autres solutions. Des réformés marseillais fréquentaient peut-être aussi Mérindol comme leurs coreligionnaires aixois qui demandent en 1566, année de peste, de pouvoir sortir de la ville et se rendre à Mérindol pour y « fere la cène »<sup>54</sup>. Mais on a surtout des indications que les protestants marseillais pratiquaient le culte dans les petits bourgs dans la vallée de l'Huveaune, des localités à proximité comme Auriol et Signes (dont l'évêque de Marseille était le seigneur temporel) qui avaient des relations familiales et économiques étroites avec Aix et Marseille<sup>55</sup>. Dès 1567, on dénonce par exemple à Signes que s'y rassemblent des « gens de la religion dudit Signe ensemble plusieurs estrangers qui sont vengat de nuit ».<sup>56</sup>

51. AD BdR, 362 E 34, fol. 699v-704 (2 décembre 1581); II B 5, fol. 42 (17 juillet 1601); 352 E 176, fol. 227v (récit des événements en avril 1585 par le notaire Jean d'Ille).

52. ACM, BB 45, fol. 118v (19 novembre 1581).

53. La situation des années 1550 en France est présentée de cette manière aux lecteurs de la traduction italienne de la « Confession de foi des églises réformées de France » (1559), *Confessione di fede fatta di comun sentimento de le Chiese che sono disperse per la Francia...*, Genève, 1564, p. 3-18 (préface), cité d'après ADORNI-BRACCESI, « Refugees », p. 368-368.

54. AD BdR, Aix, 303 E 125, fol. 342; GUEROULT, « Sensibilités », p. 72.

55. KAISER, « Gestation », p. 288.

56. Archives Communales de Signes, BB 4, p. 1359 (13 avril 1567).

Cette fréquentation de prêches hors de la ville, à Auriol et Signes, ne passait sans aucun doute pas inaperçue. La présence d'une communauté réformée organisée y est beaucoup plus visible à cause des conflits autour du paiement de la taille et de l'utilisation du cimetière paroissial par les protestants. Dans les années 1570, il y a des abjurations isolées de gens d'Auriol devant l'évêque de Marseille, mais la présence d'un « ministre de la parole de dieu » y est attestée encore en 1584.<sup>57</sup> On peut situer la visitation de l'évêque Frédéric Ragueneau en 1584-1585 où il fait exhumer les corps des protestants dans les cimetières paroissiaux de Signes et d'Auriol dans le contexte d'une reconquête du diocèse par ce zélé « petit évêque de Marseille »<sup>58</sup>.

Les déplacements faciles dans le tissu urbain provençal aux maillons étroits étaient une tactique de survie des protestants fréquemment utilisée dès leurs débuts, également pour faire passer des actes notariés. Non seulement les protestants (ex-vaudois) de Velaux, Lourmarin et Mérindol faisaient dès 1562 des testaments et des contrats de mariage explicitement protestants chez le notaire aixois Antoine Rigord,<sup>59</sup> mais aussi ceux de Marignane, de Pelissanne, de Pignans ou de Saint-Chamas.<sup>60</sup> Parfois, c'est le notaire aixois qui se déplace pour noter les clauses d'un codicille chez un client à Marseille. Ceci montre d'un côté la centralité d'Aix pour les réseaux protestants en Provence, de l'autre côté les possibilités offertes par ces ruses de l'espace aux protestants persécutés et surveillés. Ainsi il n'est pas surprenant de retrouver dès 1565, chez le notaire aixois Antoine Rigord, l'« hoste » protestant de l'« Ours » à Marseille, Gaspard Armeille, pour y faire son testament et conclure une « association et fraternité » avec le neveu de sa femme. Parmi les témoins présents, deux libraires aixois et protestants notoires ainsi que deux réformés marseillais, le capitaine Arnaud Du Puy dit Servian et « noble Lazarin de Auria, escuyer de Marseille »<sup>61</sup>. Inversement, on trouve parmi les témoins du premier testament marseillais de Gaspard Armeille en 1567 le passementier aixois Jacques Beaumont qui sera dans les années 1570 un diacre ou ancien de l'église aixoise<sup>62</sup>.

57. AD BdR, 391 E 300 fol. 185r-v (6 août 1575) ; 416 E 32, fol. 6, 416 E 33 fol. 4, 416 E 46 fol. 14, 416 E 47, fol. 251, procès avec la commune (1568-1572) ; Archives communales d'Auriol, BB 2, fol. 211 (4 mai 1572). AD BdR, 416 E 94, fol. 294v-295 (13 décembre 1584). Le ministre à Auriol en 1584 est M<sup>r</sup> Jean Pascal, en 1565 étudiant à l'Académie de Genève, Bibliothèque municipale de Marseille, Fonds de Provence, ms. 1798 (J. ALBANES, « Notes sur Auriol », p. 81 (26 avril 1584) ; ARNAUD, *Histoire*, t. 1, p. 563. KAISER, « Gestation », p. 290-292.

58. A.D., 381 E 390, fol. 74 (9 décembre 1584), 93-94 (17 décembre 1584). *Lettres de Catherine de Médicis*, éd. H. de la FERRIERE et Comte BAGUENAUT DE PUCHESSE, Paris, 1880-1909, 10 t., t. 6, p. 118 (4 septembre 1579).

59. GUEROULT, « Sensibilités », p. 63-64, 91-92.

60. DROULIER, « Sensibilités », p. 165.

61. AD BdR, Aix, 303 E 124, fol. 220-224 (20 juin 1565). Arnaud Du Puy Servian fait un testament explicitement protestant à Marseille en 1566, AD BdR, 352 E 18, fol. 1012.

62. AD BdR, 362 E 19, fol. 45. GUEROULT, « Sensibilités », p. 80-81.

Bref, ces communautés réformées provençales fonctionnent en réseau, ce qui leur permet d'agir avec une certaine souplesse et flexibilité et de contourner les mesures de répression. Avancer dans la connaissance concrète de la population protestante dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle demanderait donc de sortir du cadre d'une étude locale, sur une ville ou localité, et d'essayer de reconstruire ces réseaux de relations – un investissement lourd dont le rendement est incertain<sup>63</sup>. Mais les premières tentatives de voir de plus près ce fonctionnement en réseau ont déjà exigé un déplacement de la perspective de recherche : de l'*ego* du testateur à la reconstruction d'un milieu (de témoins, exécuteurs du testaments, d'alliances) où la fréquence de l'apparition sert d'indice pour supposer l'appartenance au réseau protestant.

Pour les réformés marseillais, on peut ainsi faire apparaître les personnes-clé pour le fonctionnement élémentaire et la survie de la communauté dans les années 1570 et 1580. En premier lieu vient le revendeur Jacques Chieusse qui apparaît neuf fois (de 1572 à 1583) soit comme « gadiateur » (exécuteur) du testament d'un protestant (trois fois) soit comme témoin (six fois). Il est suivi du marchand Pierre Beau avec sept fois dont cinq fois comme « gadiateur » (de 1562 à 1583), du chirurgien Jesse Pimpernel, appelé six fois (de 1566 à 1578) dont trois fois comme exécuteur du testament ainsi que du marchand Jean Caze, également six fois présent (de 1567 à 1582) dont trois fois comme administrateur ou « gadiateur ». Enfin, cinq fois sont présents Nicolas Bègue, marchand et écuyer, cinq fois, toujours comme « gadiateur » ou administrateur (1567-1575), Louis Gairaud, marchand-épiciier, également cinq fois comme témoin (de 1571 à 1582) et le cardeur Bertrand Camp (1567 à 1572) dont une fois comme exécuteur du testament.

Au rôle d'amis et hommes de confiance chargés d'exécuter la dernière volonté et de s'occuper par exemple de la distribution des legs aux pauvres s'ajoute pour certains une autre fonction-clé pour les réformés en temps de persécution : préserver les biens confisqués de protestants en fuite, en agissant comme séquestre, « plege » et administrateur ou simplement comme témoin afin de garantir que l'inventaire des biens soit correctement fait. Dès novembre 1567, on voit Louis Gairaud apparaître aussi dans ces fonctions, en recevant par exemple les biens de l'orfèvre Honoré Rapiot alors en fuite.<sup>64</sup>

Évidemment, l'exclusion des offices et charges ainsi que la confiscation des biens des « absents » était une sorte de « guerre d'usure » en fin de compte efficace pour contraindre les protestants à l'exil. Or, cette décision pour l'exil définitif a souvent été retardée par la gestion à distance, par procuration, par les va-et-vient répétés entre l'exil et le retour dans son pays, et

63. DROULIER, « Sensibilités », p. 166, 180.

64. AD BdR, 353 E 5, fol. 710r-v, 715r-v (12 novembre 1567).

donné lieu à des départs en plusieurs étapes. Robert Bègue, frère de Nicolas, est déjà « absent » en 1553 ; on le trouve inscrit à l'Académie genevoise en 1559. Après son retour à Marseille, il est à nouveau « absent » en 1570 et en novembre 1585 quand il donne procuration à ses sœurs. En décembre 1586, il est reçu « habitant de Genève » avec son neveu Pierre Bègue. Après la défaite des Ligueurs, il est à nouveau à Marseille en juillet 1597.<sup>65</sup> Pour d'autres aussi, l'exil reste une solution provisoire pour échapper en 1569 aux éventuelles persécutions et attendre comme Lazarin Doria à Lausanne que les esprits se calment.<sup>66</sup>

On explique même parfois comment cette préservation des biens et la protection d'une éventuelle confiscation peut réussir grâce à des dispositions testamentaires feintes : Jacques de Vega avait au début des années 1560 acheté une terre au nom de son épouse, mais avec son argent. En 1568, au temps de la troisième guerre de religion, il désigna, pour la forme, son épouse comme héritière universelle, son fils Jacques étant en fuite. Cependant, en mars 1572, sa veuve Jeanne de Carranrais explique dans son testament, que son mari défunt voulait en vérité désigner son fils comme héritier et abandonne son héritage en sa faveur.<sup>67</sup>

Ce qui frappe et ce qui est un indice fort d'un compromis tacite entre catholiques et protestants à Marseille c'est qu'on accepte apparemment ces modalités de préservation de biens pour les protestants en fuite et le rôle joué par exemple par Louis Gairaud, mais aussi par le capitaine Guillaume Giraud qui a en même temps la procuration de l'évêque de Marseille Frédéric Ragueneau. Quel est le prix à payer pour ces gens « au front », pour ces intermédiaires entre protestants et magistrats catholiques ? Nous n'en savons rien. On est encore une fois dans le régime du secret partagé et de la dissimulation des deux côtés : les uns feignent de ne pas voir et ne pas savoir, les autres simulent ne pas être ce qu'ils sont. Cette coexistence précaire où alternent des périodes calmes et la contrainte à l'exil temporaire, résiste même à l'épreuve de la Saint-Barthélemy. S'il y a en 1572 à Aix une série d'abjurations, rien de tel pour les protestants marseillais. Ceux qui s'étaient retirés à Genève reviennent en partie, sont nommés à nouveau dans des commissions d'arbitrage, voire même dans des offices comme Claude Maisonet, réfugié à Genève en 1572, dans celle de chancelier du consul Maurice Sauron à Alger. Louis Gairaud qui avait servi de procureur des biens en 1569, reste à Marseille jusqu'en juin 1572 et se réfugie après la Saint-

65. GEISENDORF, *Livre*, t. 2, p. 145 ; ACM, CC 4961 (22 septembre 1581) ; AD BdR, 353 E 42, fol. 711 (31 juillet 1597).

66. E. CHAVANNES, « Liste des réfugiés français à Lausanne de juin 1547 à décembre 1574 », dans *BSHPF*, 21, 1872, p. 463-477.

67. AD BdR, 362 E 9, fol. 143-148 (22 février 1562) ; 390 E 93, fol. 1067-1069 (23 octobre 1568) ; 362 E 27, fol. 593v-594 (2 mars 1572).



Barthélemy à Genève. Mais il réapparaît à Marseille au plus tard en 1580 et y abjurera en 1585<sup>68</sup>.

La coexistence reste tacite; plus visible est le catholicisme militant qui s'affiche régulièrement. En février 1577, le conseil municipal constate qu'il y a « beaucoup d'étrangers de la nouvelle religion » en ville et leur ordonne de la quitter dans les trois jours à venir<sup>69</sup>. Mais en octobre 1577, le marchand allemand Hans-Ulrich Krafft se promène tranquillement, bien qu'étant un « lutter » (luthérien), avec son ami George Prunemoyr d'Augsbourg à la Loge de marchands<sup>70</sup>. On bute sur un paradoxe.

4. La description et l'analyse de la situation marseillaise est en fait incomplète et quelque peu insatisfaisante. L'approche par les clauses testamentaires, si elle peut nous renseigner sur les contours d'une communauté réformée plus ou moins organisée, ne permet pas de saisir, aux marges du corpus, toute une frange de personnes inclassables, les gens de l'« entre-deux » ou les « gens de la frontière »<sup>71</sup>. Les comportements des réformés à Aix, Marseille ou Auriol reflètent sans doute les différents climats et conjonctures de la répression : ainsi on trouve des testaments explicitement réformés à Aix en 1562, à Marseille en 1566 seulement. A la fin des années 1570 et dans les années 1580, les clauses testamentaires deviennent à Marseille de plus en plus prudentes, tandis qu'à Aix et Auriol, on trouve encore dans les années 1580 des testaments explicitement réformés. Pour certains, on peut suivre par une série de testaments l'évolution de la prudence à l'audace, puis le repli sur des formules dissimulatrices ou entre les deux confessions. On peut lire cette évolution soit comme une réponse au climat politico-religieux changeant (les édits) soit comme un glissement successif de ces personnes vers le catholicisme<sup>72</sup>.

Dans ce cas, on juge à l'aune d'une église confessionnelle aux contours clairs – et on se fait piéger dans une sorte de prophétie rétrospective par une situation confessionnelle postérieure. Mais la discussion et les choix religieux étaient plus ouverts et ne se résumaient pas dans

68. AD BdR, Aix, 1 G 1222, fol. 8, 12, 34, 63; GUEROULT, « Sensibilités », p. 77. AD BdR, IX B 171+, fol. 95. Louis Gairaud fait un testament aux formules prudentes en 1581, AD BdR, 362 E 34, fol. 699v; 381 390 fol. 113 (abjuration le 16 décembre 1585); QUIVY, « Protestants », p. 72.

69. ACM, BB 44, fol. 370 (11 février 1577).

70. *Reisen und Gefangenschaft Hans Ulrich Kraffts*, éd. K.D. HASZLER, Stuttgart, 1861, p. 324.

71. DROULIER, « Sensibilités », p. 120; GUEROULT, « Sensibilités », p. 45.

72. Premier testament réformé trouvé à Aix : GUEROULT, « Sensibilités », p. 63, à Marseille : AD BdR, 362 E 18, fol. 370 (23 avril 1566), au total quatre en 1566. Testaments réformés dans les années 1580, à Aix : GUEROULT, « Sensibilités », p. 48; à Auriol : AD BdR, 416 E 87, fol. 101. QUIVY, « Protestants », p. 97-98.



l'alternative Rome ou Genève<sup>73</sup>. Seulement, il nous manque les sources pour appréhender la complexité de ces choix qui est traduite par les clauses testamentaires « brouillées » de manière méconnaissable, mais peut-être aussi biaisée par le fait même d'une approche qui part d'une communauté clairement fixée. On a au moins un exemple de l'éventail des choix religieux d'un Provençal du XVI<sup>e</sup> siècle, le cas de Pierre Alègre d'Auriol. Il avait été dans sa jeunesse « avec des luthériens et mangé de la viande le vendredi » puisqu'il avait répudié comme eux le culte des images. Dégouté par les controverses et sarcasmes réciproques des protestants et catholiques, il quitta la saète marseillaise à bord de laquelle il pêchait le corail en Berbérie et se fait musulman. Mais lorsqu'il découvre que les musulmans refusent de croire que Jésus-Christ avait souffert sa passion pour racheter les péchés des hommes, il décide, en 1589, de revenir en Chrétienté – déclare-t-il pour le moins au tribunal de l'inquisition de Sicile –, et il sera réconcilié avec l'Eglise catholique<sup>74</sup>. C'est un cas sans doute exceptionnel, mais la confrontation avec le questionnement de la religion chrétienne de l'extérieur n'était pas si rare pour la population des ports provençaux aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles<sup>75</sup>.

Plus important encore dans notre contexte est un autre trait de la vie marseillaise qui rend vain tout effort de la purification religieuse de la cité : la présence de marchands étrangers dans la ville et la création de réseaux d'affaires qui traversent les frontières religieuses. L'encouragement du commerce, surtout lyonnais, prévaut pour le pouvoir royal même pendant les premières violences religieuses, lorsque le roi prend solennellement, en 1562, les calvinistes italiens persécutés sous sa protection. Entre 1563 et 1567, beaucoup d'exilés lucquois retournent de Genève à Lyon, où leur « nation » compte autour de 200 maisons ; les réformés lucquois y fondent leur propre église<sup>76</sup>. Évidemment, la situation est différente pour Marseille qui ne joue au XVI<sup>e</sup> siècle qu'un rôle secondaire – comme port de Lyon ainsi que de Genève – dans le grand commerce international. Les marchands marseillais comme Pantelin Gratian ou Ascanio Roncaglio en liaison avec les banques Nobili et

73. T. WANEGFFELEN, *Ni Rome ni Genève. Des fidèles entre deux chaires en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1997.

74. B. et L. BENNASSAR, *Les Chrétiens d'Allah. L'histoire extraordinaire des renégats, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1989, p. 175, 265, 334 ; A. GONZALEZ-RAYMOND, *La Croix et le Croissant. Les inquisiteurs des îles face à l'Islam, 1550-1700*, Paris, 1992, p. 232. L'anthroponyme Alègre est tellement fréquent à Auriol que les recherches afin d'identifier et de suivre ce personnage ont été jusqu'à présent infructueuses.

75. Voir le travail sur les rachats des captifs de La Ciotat de M. BERENGER, « Corsaires et pirates à La Ciotat au XVII<sup>e</sup> siècle », mémoire de maîtrise, Aix-en-Provence, 1997. Cf. aussi G. AUDISIO, « Renégats marseillais (1591-1595) », dans *Provence historique*, t. XLVI, fasc. 185, 1996, p. 305-331.

76. ADORNI-BRACCESI, « Refugees », p. 354, 362-364.

Bonvisi à Lyon, sont des bons catholiques, et il n'y a pas de véritable « nation » étrangère dans la cité phocéenne qui aurait pu donner naissance à des églises d'étrangers<sup>77</sup>.

C'est par les affaires avec les grandes maisons commerciales et firmes suisses et allemandes à Genève, Lyon, Strasbourg ou Augsburg que la ville s'ouvre nécessairement à la présence d'étrangers protestants. Surtout l'installation d'une succursale de la maison augsbourgeoise de Melchior (I) Manlich & Cie en 1571 a impressionné les contemporains et les historiens de Marseille, à tel point qu'on a attribué aux étrangers d'origine germanique un rôle significatif dans la communauté réformée de Marseille<sup>78</sup>. Or, les résultats des recherches récentes ont infirmé ce jugement et montré, sur la base des testaments et contrats de mariage, que l'intégration de ces marchands et facteurs étrangers dans le milieu réformé est très faible<sup>79</sup>.

Mais la concentration sur les testaments et mariages – et par conséquent sur la population indigène et sédentaire – néglige d'autres types de relations importantes, dont celles des affaires. Or, ces réseaux commerciaux constituent une ressource et un cadre d'action important pour les réformés ou philo-protestants marseillais surtout dans les années 1570. Ce n'est pas par hasard que les réformés marseillais apparaissent publiquement dans les années 1570 comme groupe organisé seulement dans le contexte économique : on dénonce le soutien donné au fermier de la douane de la soie, le florentin Louis Diadceto, par « les principaulx Huguenots de la ville »<sup>80</sup>.

En fait, les protestants jouent un rôle important dans l'essor économique de Marseille dans les années 1570 et sont liés à l'introduction de nouvelles industries, aux sociétés commerciales créées à Marseille et aux maisons commerciales étrangères présentes à Marseille<sup>81</sup>. Ces réseaux sont dans une certaine mesure « orientés » sur le plan confessionnel et font naître ainsi des soupçons : si l'on négocie avec Genève, le Languedoc ou des marchands-banquiers allemands de Lyon, on risque d'être classé parmi les « huguenots ». Cette marque confessionnelle peut être effectivement forte : Nicolas Ferrat, marchand genevois, dont la famille s'est établie avant la Réforme à Genève où Nicolas Ferrat devient conseiller puis syndic. Parmi ses agents et associés à Marseille, on trouve son beau-frère, François de Brumont (protes-

77. KAISER, *Marseille*, chap. 6.

78. A.-E. SAYOUS, « Le commerce de Melchior Manlich et Cie d'Augsbourg à Marseille et dans toute la Méditerranée entre 1571 et 1574 », dans *Revue historique*, 176, 1935, p. 389-411 ; G. SEIBOLD, *Die Manlich. Geschichte einer Ausburger Kaufmannsfamilie*, Sigmaringen, 1995. E. BARATIER (dir.), *Histoire de Marseille*, Toulouse, 1987, p. 160.

79. QUIVY, « Protestants », p. 66-67 ; KAISER, *Marseille*, p. 226-227.

80. ACM, HH 272.

81. KAISER, *Marseille*, chap. 6.

tant), qui avait été l'agent de la société d'Israël Minckel et Georges Obrecht (protestant) de Strasbourg et Lyon<sup>82</sup>. Brumont entretient à Marseille des relations avec Benoît Montchal (protestant), facteur de la maison allemande de Georg Wolff (protestant) de Strasbourg<sup>83</sup>. Mais attention : Benoît Montchal s'associe aussi, pour l'importation de marchandises de l'Allemagne et de Lyon, avec Valentin Holtzheuser, un marchand (catholique) de Mayence<sup>84</sup>. Ce dernier s'occupe à Marseille des affaires du marchand (catholique) d'Augsbourg Joachim (II) Höchstetter, avec Jeremias Höchstetter, le frère de Joachim, aussi catholique, et... le protestant François de Brumont<sup>85</sup>.

Le réseau de la maison Manlich est aussi un réseau mixte sur le plan confessionnel : Melchior (I) Manlich est lui-même catholique tout comme ses fils Antoine (III) et Melchior (II) et Johann et Philipp Welser, son beau-frère, qui le représentent à Marseille; mais il emploie les luthériens Hans Ulrich Krafft et Leonhard Rauwolff comme facteur et médecin, et entre ses créanciers apparaît le zwinglien Georg (II) Herwart d'Augsbourg. Parmi ses partenaires marseillais, il y a des réformés connus et des catholiques, et entre ses facteurs et procureurs à Marseille, on trouve le protestant Kaspar Fleckheimer et Georg Brunnenmair d'Augsbourg qui contracte mariage avec une nièce du leader des réformés aixois, François de Genas et reçoit des lettres de naturalité<sup>86</sup>. Apparemment, ces marchands et facteurs étrangers deviennent par l'envergure de leurs affaires tellement « apparents » dans la ville qu'on décide en février 1577 l'expulsion des « étrangers de la nouvelle religion »<sup>87</sup>.

Plus dangereux que la pure présence protestante (calviniste, luthérienne, zwinglienne ?), était cependant le caractère mixte et diffus de ces réseaux. La critique catholique des « bigarrats » rejoint celle, structurellement analogue, de Calvin et d'autres leaders réformés. Car les grands marchands protestants comme les Zollikoffer de Saint-Gall, dont un membre, Louis Solicoffre,

82. L. MOTTU-WEBER, *Économie et refuge à Genève au siècle de la Réforme : la draperie et la soierie (1540-1630)*, Genève, 1987, p. 57, 136.

83. AD BdR, 362 E 27, fol. 1188v (31 juillet 1572) ; 378/1 E 181, fol. 235 (5 mai 1573).

84. AD BdR, 356 E 32, fol. 930 (27 octobre 1584).

85. W. REINHARD (dir.), *Augsburger Eliten des 16. Jahrhunderts. Prosopographie wirtschaftlicher und politischer Führungsgruppen, 1500-1620*, Berlin, 1998, p. 310-311.

86. REINHARD, *Eliten*, p. 129, 277, 518-523, 950; SEIBOLD, *Manlich*, p. 140-145; *Reisen und Gefangenschaft*; L. RAUWOLFF, *Aigentliche Beschreibung der Raiß inn die Morgenländer*, 2<sup>e</sup> éd. Lauingen, 1583. AD BdR, 360 E 21, fol. 405v-407 (26 avril 1585); B 67, fol. 13 (lettres de naturalité pour George Prunemoyr, 1577). P. GIRAUD, « La faillite de Georges Prunemoyr, savonnier à Marseille au XVI<sup>e</sup> siècle », Marseille, 1944 (art. paru dans *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, 17, 1941)

87. ACM, BB 44, fol. 370 (11 février 1577).

88. L. MALZAC, « Les Zollikoffer de Saint-Gall. Une famille de négociants suisses à Marseille (1550-1770) », dans *Provincia*, 14, 1934, p. 93-121; M. KÖRNER, *Solidarités financières suisses au XVI<sup>e</sup> siècle. Contribution à l'histoire monétaire, bancaire et financière des cantons suisses et des états voisins*, Lausanne, 1980, p. 189-194.

s'installera dans les années 1570 à Marseille<sup>88</sup>, ou Minckel et Obrecht de Strasbourg et Lyon, sont des créanciers importants du roi de France. Même le bon protestant Georg Obrecht, loué par Théodore de Bèze comme « un oiseau rare, qui a su concilier ces deux choses, les richesses et la vraie piété », est accusé avec son associé Minckel de duplicité : « Ces deux-là ont fleuri sous le règne des Guise; ils étaient assis sur deux chaises, une fesse sur la votre [de Calvin], l'autre sur celle des Guise. Maintenant ils projettent de s'asseoir les deux fesses sur la vôtre »<sup>89</sup>.

Les « bigarrats » marseillais qui préférèrent les affaires à la foi, deviennent la cible des catholiques zélés qui « sans aucune dissimulation » prendront « le parti descouvertement de Dieu et de l'Estat, pour faire entière profession de la foy catholique »<sup>90</sup>. Les marchands protestants « assis sur deux fesses » se rapprochent d'un groupe des « simulateurs » dénoncés par Jean Calvin, des marchands et gens du peuple qui ne pensent qu'à leur profit et ne veulent pas avoir la vraie foi dans leur cité<sup>91</sup>.

Or, la longue période relativement calme ne serait-elle pas due en fin de compte à l'attitude « bigarrée » d'une bonne partie de l'élite marseillaise ? On a lié la naissance des « pactes d'amitié » en France dans les années 1560 à une dissociation, au niveau local, du politique des questions religieuses, parallèlement à ce que l'on retrouve au même moment « au sommet » dans l'argumentation par exemple de Michel de l'Hospital pour une autonomisation du champ politique<sup>92</sup>. A Marseille, on ne trouve pas de traces qui vont dans ce sens, mais plutôt une contradiction manifeste entre le discours politico-religieux officiel (plaidoyer pour la suppression générale du protestantisme) et la pratique de coexistence tacite avec les protestants. Il faudrait peut-être chercher l'explication de cette attitude dans les pratiques du commerce en Méditerranée où l'on dissocie sensibilité religieuse individuelle et activité commerciale et où la religion est surtout considérée comme un facteur positif ou gênant dans la promotion des affaires. Cela facilite de faire tacitement ce qui est inadmissible, admettre la présence de l'ennemi religieux au sein de la cité et du corps social.

---

89. Lettre de Jean Sturm à Jean Calvin en 1560, cité d'après H. MEYLAN, « Un financier protestant à Lyon, ami de Calvin et de Bèze, Georges Obrecht (1500-1569) », dans *Bulletin philologique et historique*, 1964, p. 213-220, ici p. 218; F.-J. FUCHS, « Heurs et malheurs d'un marchand-banquier strasbourgeois du XVI<sup>e</sup> siècle : Israel Minckel (vers 1522-1569), bailleur de fonds du Roi de France et des Huguenots », dans *Revue d'histoire et de philologie religieuses*, 54, 1974, p. 115-127.

90. « Lettres écrites de Marseille, contenant au vrai les choses qui s'y sont passées les 8, 9, & 10 du mois d'avril 1585 », dans *Archives curieuses de l'histoire de France*, éd. L. CIMBER et F. DANJOU, Paris, 1834-1841, 30 vol., 1<sup>re</sup> sér., vol. 11, Paris, 1836, p. 29-45, ici p. 35-36.

91. *Excuse de Jean Calvin*; BIONDO, « Giustificazione », p. 46-47.

92. CHRISTIN, *Paix*, p. 38-41.

L'année 1585 marque la rupture avec cette coexistence tacite. En avril 1585, le coup de force des ligueurs extrémistes renoue avec les violences des années 1560 : le leader et second consul Louis de la Motte d'Ariès fait emprisonner des huguenots et demande à chacun de porter la croix blanche au chapeau et de signaler tous les « hérétiques ». Parmi les victimes, peu nombreuses il est vrai, de la chasse aux huguenots : Jacques Chieusse, « ministre » de la communauté réformée<sup>93</sup>, et Jean Boniface, trésorier général de Provence, assassiné sur l'instigation de son frère Claude qui aspirait à l'héritage.<sup>94</sup> Le coup échoue mais l'édit de Nemours (juillet 1585) satisfait les catholiques zélés et oblige les protestants à abjurer : en décembre 1585 et en janvier 1586, quarante-cinq protestants marseillais, citoyens ou habitants, se présentent devant l'évêque pour prononcer la formule d'abjuration. Parmi eux, des réformés de la première génération (Lazarin Doria, Fouquet de Vega) et les dirigeants des années 1570-1580 (Louis Gairaud, Jesse Pimpernel, Nicolas Bègue).<sup>95</sup>

Le petit nombre de Marseillais qui abjurent témoigne de l'érosion lente de la communauté réformée. En même temps, l'histoire semble se répéter. Comme dans les années 1560, ceux qui ont abjuré restent en ville, continuent à exercer leur métier et prennent, comme le chirurgien Jesse Pimpernel, des apprentis catholiques dans leur service<sup>96</sup>. On a cette fois des preuves qu'il s'agissait pour certains d'abjurations du bout des lèvres seulement. En 1589, les consuls font emprisonner quatre personnes « quy ayant esté recatolizés ainsi que bruit est continué toujours à l'exercice de leur religion ». <sup>97</sup> Guillemette Allègre et sa mère Catherine Niel avouent et proposent d'abjurer à nouveau<sup>98</sup>.

Même lorsque la ville est dominée par les différents courants des ligueurs catholiques, il y a donc toujours une présence protestante, et la distinction entre crypto-protestants et vrais convertis reste difficile à faire. Des anciens protestants se protègent contre des éventuelles menaces et obtiennent encore en 1590 un « passeport » du Parlement.<sup>99</sup> Les années 1590 seront une période d'exil forcé non seulement pour les protestants, mais aussi pour les catholiques royalistes ou modérés et même pour l'évêque de Marseille qui offre depuis Gênes ses services à Henri de Navarre<sup>100</sup>. Évidemment, les pro-

93. AD BdR, 352 E 176, fol. 227v.

94. KAISER, Marseille, p. 263-269.

95. AD BdR, II B 147, fol. 359; 381 E 190, fol. 102-126; 5 G 878, fol. 36v-38v, 39-41.

96. AD BdR, 381 E 189 (21 novembre 1587).

97. ACM, BB 50, fol. 168v (20 juillet 1589), 195 (18 août 1589), AD BdR, II B 147, fol. 359 (14 octobre 1589).

98. ACM, BB 50, fol. 149r-v (18 août 1589).

99. AD BdR, II B 3, fol. 530r-v (3 août 1590), pour Lazarin et Gaspard Doria.

100. Bibliothèque Nationale, ms. fr. 17362, fol. 203 (10 juillet 1591).

testants disparaissent des sources marseillaises, entièrement occupées par la lutte contre les « traîtres » de la cause catholique.

Après la reddition à Henri IV et la promulgation de l'édit de Nantes, l'histoire semble se répéter encore, puisque la ville n'admettra toujours pas de prêche public dans ses murs. Mais en même temps s'ouvre un nouveau chapitre puisque Velaux sera attribué comme lieu de culte aux protestants marseillais. Le seigneur du lieu est Louis Solicoffre, marchand de Saint-Gall. Les histoires parallèles des protestants marseillais et étrangers semblent ainsi converger dans une existence légalisée et plus calme... voire<sup>101</sup>.

Wolfgang KAISER

---

101. L. MALZAC, « L'Eglise protestante de Marseille depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1825 », dans *Bulletin de l'Eglise Réformée de Marseille*, 1925-1926. G. AUDISIO, « La réception de l'édit de Nantes en Provence (1598-1602) », dans *BSHPF*, 144, 1998, p. 267-282.